

# Certificat médical initial en vue d'une admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État

Articles L.3213-1 et L.3213-2 du CSP

Je soussigné(e) : .....

Docteur en médecine, certifie que l'état de santé de :

M .....

né(e) le : .....

.....

domicilié(e) à : .....

.....

présente les troubles suivants : .....

.....

.....

.....

.....

Il en résulte que ses troubles mentaux nécessitent des soins et compromettent la sûreté des personnes ou portent atteintes de façon grave à l'ordre public.

Il nécessite donc son admission au CH de ..... en soins psychiatriques

en application de l'article **L.3213-1** du code de la santé publique (arrêté « direct préfet »),

en urgence, en application de l'article **L.3213-2** du code de la santé publique (arrêté provisoire du maire).

J'atteste que, à ma connaissance, je ne suis ni parent ni allié au 4<sup>ème</sup> degré inclus, ni avec le directeur du CH, ni avec l'auteur de la demande d'admission, ni avec la personne à hospitaliser.

J'atteste être dans l'impossibilité matérielle de dactylographier ce certificat et de satisfaire à l'exigence prescrite à l'article R.3213-3 du Code de la Santé Publique.

Fait à : .....

Le : ..... à (heure) : ..... h ..... \*

Signature

\* **le certificat doit être horodaté**